



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARTICLES ET FOURNITURES DE BUREAU, D'ENVELOPPES, PAPIER D'IMPRESSION ET IMPRIMÉS - LOT N°2 : PAPIER D'IMPRESSION, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ INAPA**

**DÉCISION N° DM-25-104  
EN DATE DU 16 AVRIL 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°DM-23-237 du 02 juin 2023 de signer le marché de fourniture et livraison d'articles et fournitures de bureau, d'enveloppes, papier d'impression et imprimés (lot n°2) avec la société INAPA (notifié le 06/06/2023) ;

**VU** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 03 avril 2025 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

**CONSIDÉRANT** que l'acte modificatif n°1 a pour objet le changement de dénomination sociale de INAPA qui devient OVOL FRANCE, suite à son rachat par le groupe JAPAN PULP&PAPER ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société OVOL FRANCE, sise 11, rue de la Nacelle Villabé - 91813 CORBEIL-ESSONNES CEDEX, représentée par Monsieur Gil SOUHAIT, Directeur des Ventes, l'acte modificatif n°1 du marché de fourniture et livraison d'articles de bureau, d'enveloppes, papier d'impression et imprimés – Lot n°2 : Papier d'impression.

L'acte modificatif n°1 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la  
santé,

***Signé***

**Josy TOP**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20250416-Imc1H13029H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 16/04/2025  
Date de Publication : 16/04/2025